



Mémoire de Projet Montréal sur l'agrandissement du centre de tennis du parc Jarry : plaidoyer contre les nouvelles constructions dans les espaces verts à Montréal

Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal, le 10 juin 2010

Présentation de Projet Montréal

Projet Montréal est un parti politique montréalais qui a fait élire 14 candidats lors de l'élection du 1er novembre 2009, y compris son chef, Richard Bergeron, maintenant responsable de la mise en valeur du territoire et de l'urbanisme au Comité exécutif de la Ville de Montréal, et deux maires d'arrondissement. Axé sur la qualité de vie, l'urbanisme durable et l'intégrité de l'administration, Projet Montréal vise la relance économique, démocratique, urbaine et démographique de Montréal.

Projet Montréal s'engage à concilier les aspects économiques, sociaux et environnementaux d'un développement municipal équitable et durable, répondant à nos besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le parti est présent partout à Montréal, y compris dans Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension. Il est fortement interpellé par ce projet qui crée un précédent en permettant de nouvelles hauteurs de construction qui n'ont pas leur place dans un grand parc urbain d'intérêt régional comme le parc Jarry.

Aucune augmentation de la volumétrie ne doit être acceptée

Plutôt que d'argumenter sur ce cas précis d'augmentation des hauteurs des constructions dans le parc Jarry, ce mémoire aborde volontairement la question plus vaste des nouveaux volumes qu'on se propose de construire à l'intérieur d'espaces verts un peu partout dans la ville.

En présentant à chaque fois des projets d'agrandissements, d'annexes ou d'améliorations comme étant de simples cas particuliers, on reste malheureusement aveugle à une tendance globale qui, force est de le constater, pousse toujours plus loin les développements de nouveaux volumes de constructions dites à des fins publiques. Ces constructions ou agrandissements cannibalisent le peu d'espaces verts dont dispose notre ville. Nos parcs sont une des plus belles richesses héritées de nos ancêtres. Or, le manque de vision de nos administrateurs et de nos élus met en danger ce patrimoine : il semble toujours plus simple, pour eux, de développer sur des terrains qui appartiennent déjà à la Ville.

En dépit des mécanismes dont la Ville s'est dotée afin de préserver ses espaces verts, ce type de projet se retrouve à répétition dans ses cartons : pensons aux projets de construction de nouveaux bureaux d'arrondissement et d'une maison de la culture dans le parc René-Masson à Rivière-des-Prairies, à la nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent dans le parc Marcel-Laurin, et surtout à l'agrandissement du poste de police de quartier 31 dans le parc Jarry dans l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

Le problème, c'est que les parcs sont souvent considérés comme de l'espace acquis et gratuit où il est beaucoup plus facile de construire qu'ailleurs. Or, rien n'est plus faux, car ces terrains ont souvent été achetés à fort prix par les administrations municipales précédentes, même dans des périodes de grandes difficultés financières. De plus, il est devenu aujourd'hui prohibitif d'acquérir des terrains dans les quartiers denses de Montréal pour les convertir en parc et impensable de créer un parc de la taille du Parc Jarry. Pendant qu'on dilapide nos derniers espaces verts, on semble systématiquement oublier qu'il y a des milliers d'autres possibilités de développement sur des sites abandonnés, des friches industrielles, des espaces commerciaux délaissés ou même des stationnements de surface qui ne demandent qu'à être transformés. La mise en valeur du territoire doit passer par la compréhension de la qualité de l'espace non construit. Si ces parcs ont pu être préservés pendant des décennies, voire même des siècles, c'est grâce à l'intelligence des générations qui nous ont précédés. Ces générations successives avaient compris la nécessité de respecter le principe de base, si simple, voulant qu'on ne construise pas dans un parc, peu importe la pression immobilière qui s'exerce dans les secteurs où il est situé.

L'exemple du mont Royal doit se propager

Les efforts réglementaires visant la préservation des espaces verts ont atteint un seuil d'exemplarité dans la nouvelle stratégie de protection du mont Royal. En interdisant que les volumes des bâtiments existants à l'intérieur de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal soient augmentés - la position que Projet Montréal et son chef, Richard Bergeron, ont toujours défendue - la Ville a clairement établi les limites qu'elle voulait voir respecter pour les années à venir. Pourquoi ne s'inspirerait-on pas de ce principe pour l'ensemble des parcs montréalais? Nous sommes d'avis que la Ville devrait adopter un plan de protection des espaces verts s'inspirant des principes établis pour le mont Royal et refuser dorénavant toute augmentation de volumétrie des bâtiments existants dans les espaces verts montréalais.

Dans le passé, Tennis Canada a été extrêmement habile pour trouver des façons de développer ses installations. Ainsi, malgré l'opposition à laquelle elle s'est heurtée chaque fois qu'elle présentait un nouveau projet, elle a déjà densifié énormément ce site. Cette fois-ci, s'étant résignée à ne plus empiéter davantage sur le parc en superficie, Tennis Canada tente de gagner de l'espace en hauteur. Il y a lieu de se réjouir du succès de Tennis Canada, qui fait la promotion du sport. Néanmoins, nous ne devons plus répéter les erreurs que nous avons commises dans le passé, par exemple lors de l'agrandissement du stade Percival Molson. Cet agrandissement

en hauteur paraissait tout à fait justifié et bénéficiait d'une grande sympathie du public. Néanmoins, l'impact qu'il a eu sur les vues sur le mont Royal, notamment à partir de la rue Des Pins et de l'avenue Du Parc, est très négatif. Tous les dessins de vue à vol d'oiseau et toutes les maquettes de projet à échelle réduite n'ont pas su reproduire les impacts désastreux qu'on observe actuellement.

En cette année internationale de la biodiversité, la Ville de Montréal s'est engagée à protéger et à augmenter la biodiversité sur l'île en signant la *Déclaration de la collectivité de l'île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement* le 28 avril 2010. Il sera bien difficile pour la Ville de réaliser cet objectif si elle ne commence pas par protéger efficacement les espaces verts qu'elle possède déjà.

Aucune excuse acceptable pour construire dans un parc

Toutes les excuses sont bonnes pour construire dans un parc. Tant que la Ville n'aura pas un cadre réglementaire restrictif pour définitivement établir les principes de conservation décourageant l'ajout de volumes dans nos parcs, nous continuerons d'assister à l'érosion progressive de nos espaces verts. Il est temps d'exiger un peu de vision à nos décideurs et de les forcer à développer les sites sous-utilisés tels que les nombreux terrains abandonnés, les constructions désuètes et les édifices désaffectés qui jonchent tristement nos paysages urbains.

Il est temps de rappeler qu'on ne construit pas dans les parcs et de contraindre les promoteurs à respecter ce principe en leur imposant un cadre législatif clair et des pénalités importantes en cas de manquement. Les générations qui nous suivront nous en seront reconnaissantes, pourvu qu'elles puissent profiter elles aussi de l'héritage que nous leur transmettrons.